

DECEMBRE 2017

**LES DONNÉES D'ACTIVITE 2016  
DES CONSEILLERS EN  
INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

[amf-france.org](http://amf-france.org)

## INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

### Source

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les CIF. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives qui font l'objet d'une synthèse annuelle. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie par les déclarants, certaines inexacitudes peuvent subsister.

## 1. PANORAMA D'ENSEMBLE

### 1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les constats de la présente étude sont établis à partir des **4 682** Fiches de Renseignements Annuels des conseillers en investissements financiers (FRA CIF) retournées à l'AMF en 2017 et qui portaient sur les données d'activités 2016 de ces acteurs ainsi qu'une comparaison avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose (en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière).

Il convient de relever également que de nombreux cabinets de conseil en cession/acquisition et levée de fonds opèrent sous le statut CIF, situation qui pourrait évoluer compte tenu de la confirmation par le Collège de l'AMF que l'exercice strict du conseil en haut de bilan ne nécessitait pas de disposer du statut de CIF.

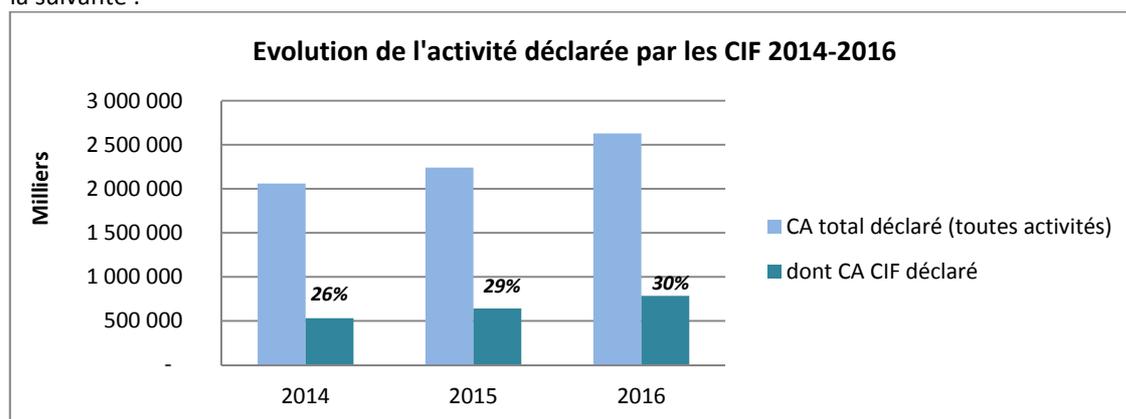
La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement<sup>1</sup> portant sur les instruments financiers<sup>2</sup>, le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que certaines autres activités de conseil en gestion non régulées par ailleurs.

Ainsi, dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité (« CA toutes activités»), mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF (CA CIF), telle que déclarée par les acteurs<sup>3</sup>.

#### □ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires total de **2,6 milliards d'euros**, au sein duquel **785 M€** ont été déclarés au titre de l'activité CIF (soit **30 %** de l'activité), marquant une hausse par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 631 cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires total de 2,2 milliards d'euros, dont 642 M€ pour l'activité CIF (soit 29% de l'activité).

L'évolution de l'activité déclarée par les CIF depuis la première collecte des données d'activité en 2015 a été la suivante :



<sup>1</sup> Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

<sup>2</sup> Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI,...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

<sup>3</sup> Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations soumise à la réglementation CIF.

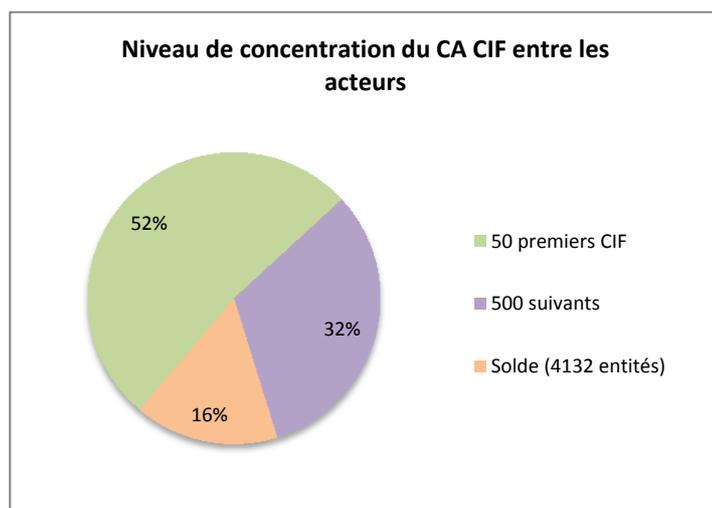
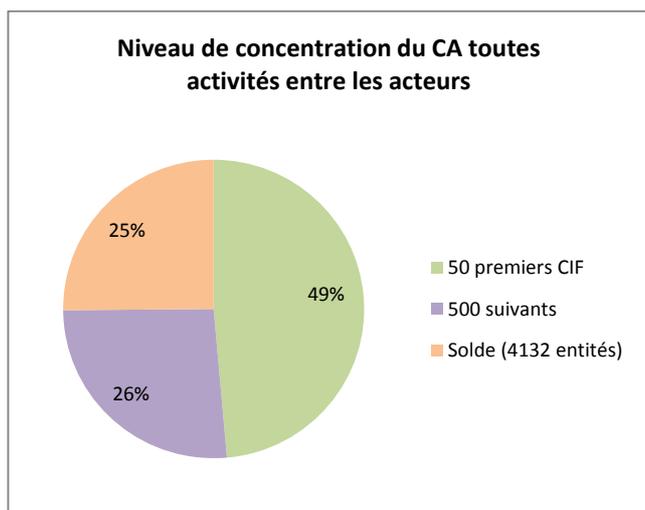
Les données statistiques sur la dernière période ont été les suivantes :

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>TOTAL</b>	2 241 192	2 628 273	642 225	785 325	29%	30%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	486	561	140	168	29%	30%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	135	140	17	18	13%	13%

La hausse du chiffre d'affaires total provient essentiellement des acteurs les plus importants, puisqu'une progression de près de 330 M€ (soit 83% de la hausse) est constatée au sein des 25 premiers acteurs. Cette augmentation s'explique pour partie par la variation du périmètre d'étude dont l'arrivée de 3 cabinets importants qui n'étaient pas présents dans le périmètre d'étude 2016 (impact + 221 M€) mais également par la progression généralisée du niveau d'activité des autres acteurs.

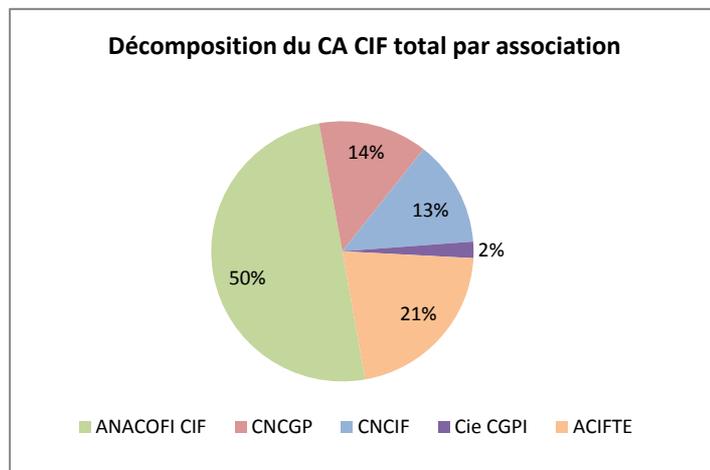
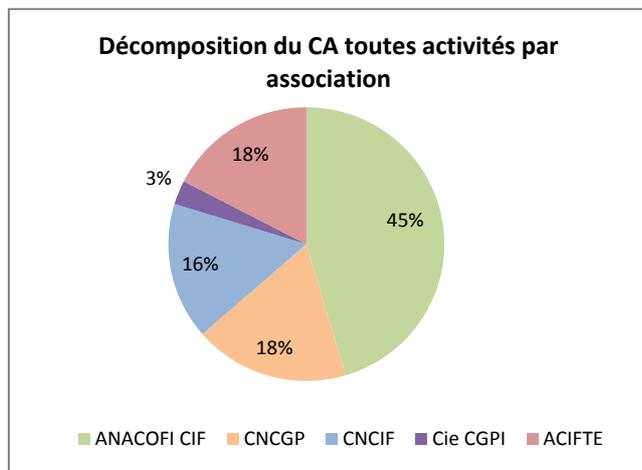
#### □ Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs, soit les 50 premiers et 500 suivants.



#### □ Répartition par association professionnelle de CIF

Toute entité CIF doit adhérer à une association professionnelle agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective et de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de certaines missions de suivi et de régulation de ces acteurs.



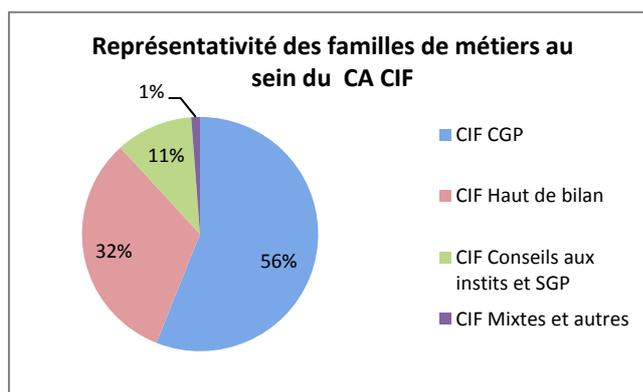
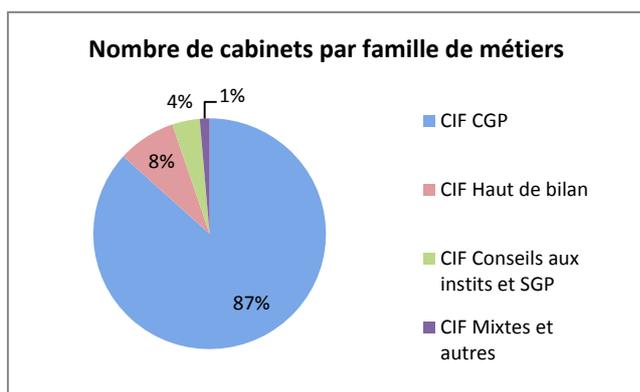
## □ Les effectifs

- Les effectifs déclarés par les cabinets sont également en hausse par rapport à l'exercice précédent à 15 960 personnes (+2 996 personnes), hausse expliquée principalement par l'arrivée au sein du statut de CIF d'un nouvel acteur, l'effectif moyen par cabinet restant stable à 2,95 en neutralisant l'arrivée de ce nouvel acteur.
- Parmi ces effectifs le nombre de dirigeants et salariés CIF<sup>4</sup> s'élève à 6 840 personnes (6 556 en 2016). Ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession ainsi qu'une obligation de formation continue portant sur la réglementation CIF. A compter de 2020, ces personnes devront également justifier d'un niveau de connaissances minimales en vue de pouvoir continuer à fournir le service de conseil en investissement.

<sup>4</sup> Désignent les conseillers en investissements financiers personnes physiques, les personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la personne morale habilitée en tant que conseiller en investissements financiers et les personnes physiques employées pour exercer l'activité de conseil en investissements financiers.

## 1.2. LES METIERS EXERCÉS

- Les informations recueillies des acteurs<sup>5</sup>, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper par famille de métiers suivant que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP »), le conseil en haut de bilan (« CIF Haut de bilan ») ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion (« CIF Conseils aux institutionnels et SGP »).
- Répartition par métier des acteurs



## 2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

### 2.1. LES CIF CGP

Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, **4 059** cabinets se sont déclarés CIF CGP (3985 lors de l'exercice précédent).

#### □ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<i>Exercices comptables</i>						
<b>TOTAL</b>	1 520 135	1 597 648	374 544	440 064	25%	28%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	381	393	94	108	25%	28%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	131	134	15	15	11%	11%

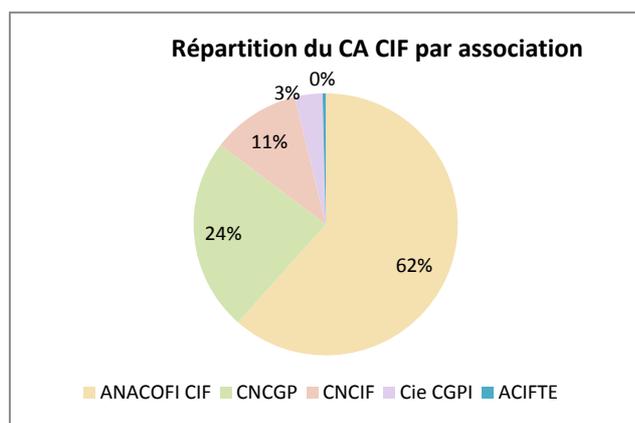
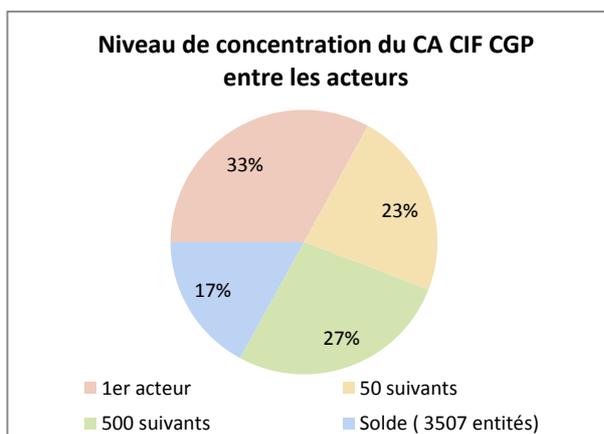
La hausse d'activité globale de 5% est relative à l'effet périmètre (4 059 CIF CGP en 2017 par rapport à 3 985 en 2016) mais également à la hausse du niveau d'activité moyen des acteurs.

La progression importante de la part de l'activité CIF (+17%) est principalement expliquée par la hausse de cette part d'activité pour le premier acteur CIF CGP, ce qui est également à l'origine de la progression de la part globale d'activité CIF de 25% à 28%.

<sup>5</sup> Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.

### □ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs, le premier acteur représentant à lui seul 33% du CA CIF des CGP.



De même en matière d'encours conseillés dont le montant total déclaré par les CIF CGP s'élève à **30,5 Md€**, les 30 premiers acteurs représentent 49% de ces encours au sein desquels le premier acteur représente 32 %.

### □ Structure de rémunération

La rémunération des CIF CGP est principalement constituée de rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion annuels qui représentent respectivement **56%** et **35 %** du CA CIF total déclaré, le solde étant constitué d'honoraires facturés aux clients.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de **7,8 Md€** et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2016 de 30,5 Md€ comme indiqué ci-avant.

Ainsi, à partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 3,08% et les frais de gestion à 0,51% (respectivement 3,57% et 0,47% l'exercice précédent).

### □ Ecosystème des acteurs

#### - Apporteurs d'affaires

Au total 559 acteurs ont déclaré avoir recours à des apporteurs d'affaires qui ont représenté des effectifs de 3 639 personnes.

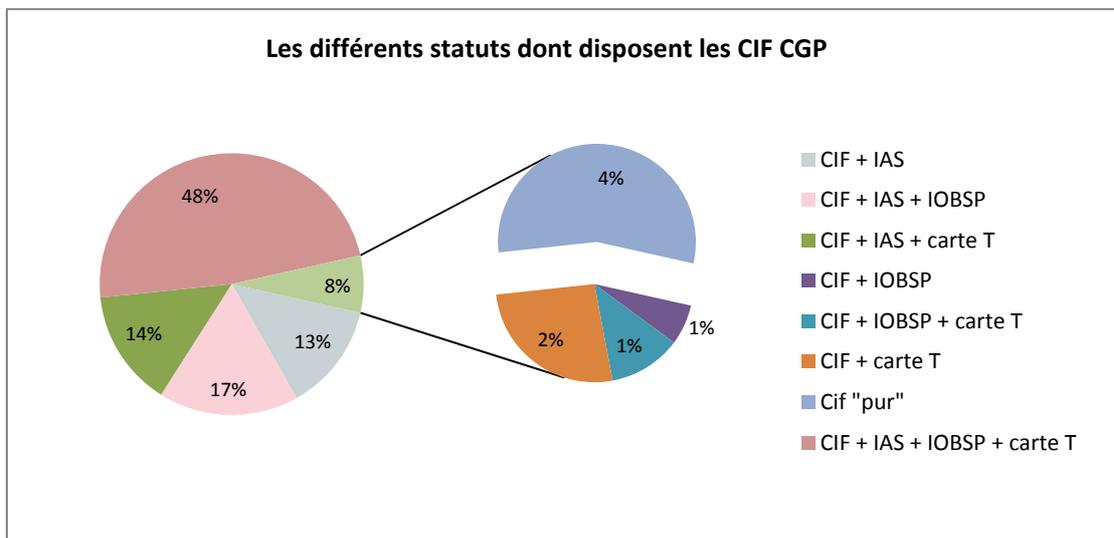
#### - Réseaux et groupements

Les CIF CGP peuvent faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue de mutualisation de services et/ou partage d'expériences.

A cet effet, 1 121 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau/groupement soit 27% des CIF CGP.

### □ Autres statuts des CIF CGP

Généralistes du conseil en gestion de patrimoine, 96 % de ces cabinets CIF CGP ont déclaré disposer d'autres statuts soit : intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T).



De plus, 1 895 cabinets (soit 47% des CIF CGP) ont indiqué disposer de la Compétence Juridique Appropriée (CJA<sup>6</sup>).

#### □ Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services	% des CIF CGP	Rappel exercice 2015
Conseil sur instruments financiers	2 575	63%	69%
Conseil sur services d'investissements	1 051	26%	20%
Conseil sur les « autres produits de placements »	902	22%	22%

Concernant l'offre de produits et de services, les acteurs ont mentionné :

- disposer en moyenne **8** partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **11,6** instruments financiers différents (*respectivement 8 et 15 en 2015*),
- disposer en moyenne de **2,7** partenariats avec des fournisseurs de services d'investissements et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **3,2** services d'investissements différents (*respectivement 2 et 3 en 2015*),
- disposer en moyenne de **1,9** partenariat avec des fournisseurs « d'autres placements financiers » (c'est-à-dire autres que des instruments financiers) et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **5,1** « autres placements financiers » différents (*respectivement 2 et 3 en 2015*).

<sup>6</sup> La CJA qui est obtenue sous condition notamment de diplômes de droit ou de gestion de patrimoine, permet à son titulaire de fournir des consultations juridiques ou de rédiger des actes sous seing privé à titre accessoire de l'activité principale du prestataire.

### *Instrument financiers traités*

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits	% des CIF CGP	Rappel 2016
Actions	1 451	36%	36%
Actions Etrangères	277	7%	nd
Titres de créances	1 096	27%	25%
Titres de créances Etrangers	287	7%	nd
Parts ou actions OPC	2 986	74%	70%
Parts ou actions d'OPC Etrangers	877	22%	nd
Contrat financiers	152	4%	1%
Contrat financiers Etrangers	45	1%	nd

## 2.2. LES CIF HAUT DE BILAN

Cette catégorie regroupe les CIF dont la mission principale est l'accompagnement de leur client dans leur projet de cession/acquisition et levée de fonds à visée entrepreneuriale.

En 2017, **380** acteurs se sont déclarés CIF Haut de bilan (379 lors de l'exercice précédent).

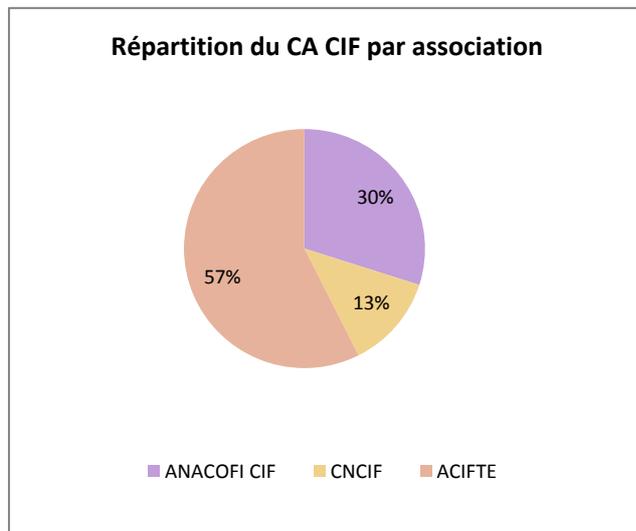
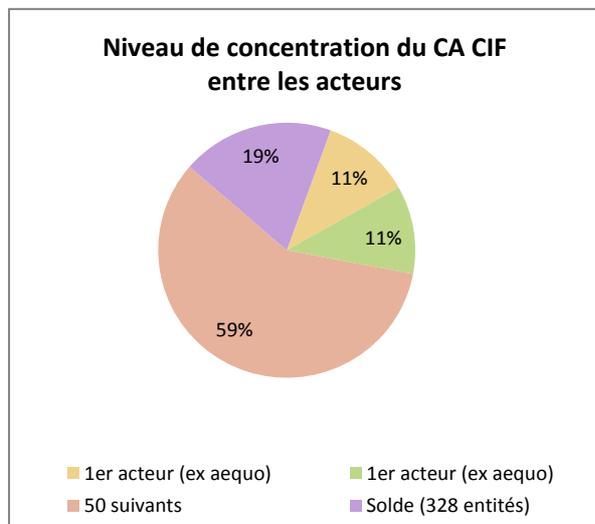
### Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

<i>(en K€)</i>	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<i>Exercices comptables</i>						
<b>TOTAL</b>	429 418	553 599	183 939	252 688	43%	46%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	1 145	1 457	491	664	43%	46%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	165	182	80	92	48%	50%

La hausse du CA toutes activités et du CA CIF provient d'une part de l'arrivée d'un nouvel acteur significatif (+28 M€) et de la progression d'activité de certains acteurs importants.

### Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

L'activité est là aussi relativement concentrée au sein des premiers acteurs, les premiers acteurs représentant 11% du CA CIF chacun.

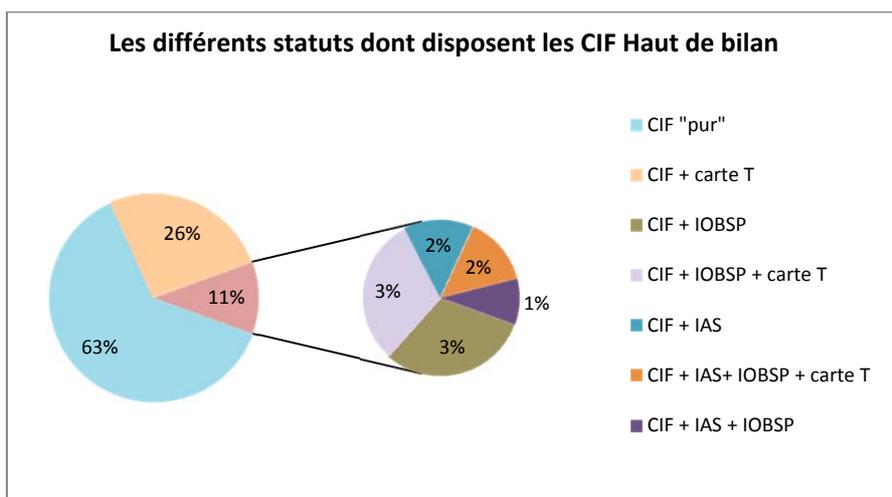


#### □ Structure de rémunération

La rémunération des CIF Haut de bilan est basée sur un modèle par honoraires qui représentent 81 % de leur rémunération totale, dont une part significative, soit 73 %, est sujette au succès de l'opération projetée (success fees).

#### □ Autres statuts des CIF Haut de bilan

Les acteurs CIF Haut de bilan sont majoritairement mono-statut, c'est-à-dire qu'ils ne disposent que du statut CIF (63% des acteurs) mais il convient de noter que certains acteurs (26%) disposent la carte T qui est requise en cas de cession de parts sociales de sociétés dont l'actif social est composé d'immeubles ou de fonds de commerce (loi Hoguet).



### 2.3. LES CIF CONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉS DE GESTION

Cette catégorie regroupe les cabinets délivrant du conseil aux investisseurs institutionnels (audit de portefeuille, allocation d'actifs, sélection de fonds, reporting, appels d'offres) mais également les acteurs intervenant en conseil de sociétés de gestion ou pour la commercialisation de leurs fonds. On y retrouve également quelques cabinets qui fournissent du conseil aux entreprises sur leur couverture (devises, matières premières) ou du conseil à d'autres intermédiaires financiers.

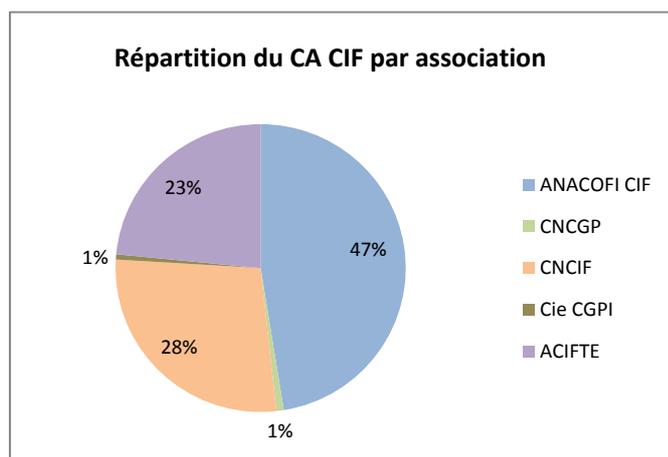
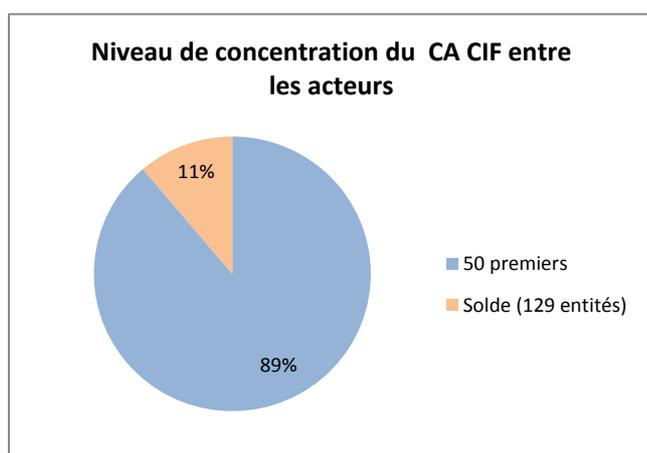
Au titre de la présente campagne, **179** acteurs sont déclarés comme CIF Conseils aux institutionnels et SGP (161 lors de l'exercice précédent).

#### □ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>Exercices comptables</b>						
<b>TOTAL</b>	256 129	420 142	77 905	83 136	30%	20%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	1 590	2 347	483	464	30%	20%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	175	259	60	85	34%	33%

La progression du CA toutes activités est expliquée par l'arrivée d'un nouvel acteur au sein du périmètre (+164 M€) qui envisage de développer une activité CIF, celle-ci ayant été non significative en 2016. Cette arrivée explique également la baisse de la part d'activité CIF globale de 30% à 20%, compte tenu de la faible contribution au CA CIF de cet acteur important.

#### □ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle



#### □ Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est marquée par le maintien d'une rémunération sous forme de rétrocessions de commissions (47%) et d'honoraires (53%).

Autres statuts des CIF Conseils aux institutionnels et SGP

